

Communiqué de presse

La N25 présente une accidentalité particulièrement grave lorsqu'un tracteur agricole est impliqué

L'Agence wallonne pour la Sécurité routière a pris connaissance avec satisfaction des impacts positifs pour la sécurité routière de la décision du Ministre DI ANTONIO d'interdire la N25 aux véhicules lents.

En effet, le différentiel de vitesse entre les véhicules lents et les autres véhicules, particulièrement les voitures, est un facteur important d'accident.

La N25 est ainsi, et de loin, la nationale comptant le plus d'accidents corporels impliquant un tracteur au km :

Numéro de la nationale	Nombre d'accidents corporels impliquant un tracteur agricole	Longueur de la nationale	Nombre d'accidents pour 100 km de route
4	29	173,1	16,8
40	25	169,3	14,8
25	16	36,4	44,0
89	15	100,1	15,0
5	12	93,7	12,8
29	10	52,6	19,0

Cette situation particulière de la N25 est probablement due à un trafic particulièrement élevé (36.000 véhicules par jour) et en constante progression.

Les accidents impliquant un tracteur sont en général particulièrement graves puisqu'ils sont la cause de 83 tués (tués endéans les 30 jours) par 1.000 accidents, par rapport à 18 décédés pour 1.000 accidents entre deux voitures.

Par ailleurs, les engins agricoles présentent structurellement peu d'éléments de sécurité passive qui visent à une meilleure compatibilité entre véhicules lors d'un accident. Ainsi, lors d'un accident entre une voiture et un engin agricole, le risque que la voiture s'encastre sous le tracteur ou la remorque est élevé.

Dans la plupart des cas, les victimes de tels accidents se comptent parmi les véhicules autres que le tracteur agricole.

Contact Presse AWSR :

Patric Derweduwen – 0496 80 77 75

AWSR.be

www.tousconcernes.be